



FICHE METIER A DESTINATION DES MEDECINS DU TRAVAIL

Inspecteur en abattoir de volailles et lagomorphes (DDetsPP)

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

ACTIVITES PRINCIPALES

- Réaliser des inspections ante et post mortem (contrôle de second niveau : contrôle du travail des opérateurs et du respect des procédures de l'abatteur), dont la protection animale.
- Réaliser des inspections de l'abattoir et des ateliers attenants (documentaire et physique).
- Réaliser des plans de surveillance et de contrôle (PSPC).

LIEU DE L'ACTIVITE

- Zone stockage des animaux vivants, hall d'abattage
- Ateliers attenants (locaux de découpe, chambres froides...)
- Bureau pour le traitement administratif des inspections et renseignement de bases de données

MACHINES ET OUTILS ASSOCIES

- Couteaux, scalpels, fusil et affileur, douchette, lave-main....
- Vêtements de travail (tabliers, blouses, gilets de froid...)
- EPI (casques, casquettes, bottes, gants à usage unique, gants anti-coupure, masques de protection respiratoire, protections auditives, lunettes...)

PRODUITS ET MATERIAUX UTILISES

- Animaux vivants
- Carcasses
- Abats
- Produits de nettoyage et désinfection

RELATIONS DE TRAVAIL

- Au sein du service d'inspection de l'abattoir : auxiliaires officiels, vétérinaires officiels : petites équipes, souvent travail isolé, éloigné du siège de la DD(ets)PP, travail possible sur plusieurs sites
- Chef du service en charge des abattoirs, autres services de la même DD(ets)PP
- Direction et opérateurs de l'abattoir
- Vestiaires/ sanitaires souvent absents ou partagés

ACTIVITES POUVANT ETRE ASSOCIEES

→ Agents susceptibles de procéder à des remplacements au sein de la même DD(ets)PP dans d'autres abattoirs ou de réaliser des inspections itinérantes d'autres entreprises agroalimentaires ou en élevage

NUISANCES - DANGERS

AMBIANCES ET CONTRAINTES PHYSIQUES

→ Conditions d'ambiance : éclairage, espace de travail, humidité, bruit, froid, (extérieur ou chambres froides), fortes chaleurs...

→ Postures génératrices de TMS : travail sur écran

AGENTS BIOLOGIQUES

→ Risques infectieux potentiels : contacts avec animaux malades ou asymptomatiques, inhalation de poussières infectantes, infections diverses,... (Salmonellose, psittacose, influenza aviaire...) exposition pulmonaire, cutanée, oculaire en particulier lors des contrôles des camions sur l'aire d'attente ou au poste d'accrochage où les animaux se débattent et par projection d'eau souillée servant au lavage des carcasses ou à proximité des bains d'échaudage et des plumeuses,

→ infection diverse : blessure qui s'infecte (ex tétanos, panaris..)

AGENTS CHIMIQUES

→ Produits de nettoyage et de désinfection : risque d'inhalation, de brûlures cutanées, oculaires, pulmonaires, d'allergies (eczéma), d'irritation oculaire, respiratoire, cutanée, de céphalées, nausées et vomissements

RISQUES TRAUMATIQUES

→ Risques de chutes de plain-pied ou de hauteur sur tous secteurs de l'abattoir : sol gras et glissant, différences de niveau

→ Risques de chutes d'objets : bacs, crochets, carcasses, ...

→ Risques de coupures/piqûres : utilisation d'objets coupants (couteaux, scalpels,..)

→ Risques de heurts avec les camions, les chariots automoteurs, les transpalettes...

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

→ Organisation et charge de travail en cas de manque de personnel ou d'inspection multi sites

→ Relations parfois difficiles avec les représentants de l'abatteur

→ travail en horaires atypiques sur les sites en 2x8

→ Travail isolé (1 agent peut être seul des Services Vétérinaires une partie ou toute la journée)

AUTRES RISQUES

→ risques routiers (missions et déplacements domicile-travail)

→ risques psychosocial, confrontation à une agressivité potentielle de certains salariés et/ou du directeur de l'abattoir avec agression physique et/ou verbale

ACCIDENTS DU TRAVAIL

- Chutes de hauteur (passerelle), de plain-pied (glissades, faux pas et trébuchement)
- Blessures par traumatisme : coupures, chutes de bacs...
- Accident de la circulation
- Agression verbale et/ou physique

MALADIES PROFESSIONNELLE

- Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (RG 57, RA 39)
- Affections respiratoires allergiques (RA45)
- Zoonoses : ornithose-psittacose (RG 87 RA 52)),
- Affections cutanées et muqueuses professionnelles de mécanisme allergique (RG65, RA44)
- Rhinite et asthme professionnel (RG66)
- Atteinte auditive provoquée par des bruits lésionnels (RG42, RA46)

AUTRES PATHOLOGIES

- Pathologies psycho-psychiatriques
- Troubles du sommeil si horaires décalés

SURVEILLANCE MÉDICO-PROFESSIONNELLE

→ Visite d'information et de prévention (VIP) pour les agents réalisée par un professionnel de santé (médecin du travail ou sous son autorité son collaborateur médecin, l'interne en médecine du travail ou l'infirmier)

Cette VIP initiale doit être réalisée avant l'affectation au poste.

Renouvellement de la VIP selon une périodicité qui ne peut excéder cinq ans. *Remise d'une attestation de suivi*

→ **Suivi médical renforcé (SMR) pour des agents** exposés à des risques professionnels graves ex : à des agents biologiques pouvant provoquer une maladie grave chez l'homme ou en fonction de leur état de santé, d'un handicap ou lors d'une grossesse...

Le SMR comprend un **examen médical de compatibilité à l'embauche**, à la place de la VIP, effectué par le médecin du travail avant l'affectation sur le poste.

Puis visite effectuée par le médecin du travail selon une périodicité qui ne peut être supérieure à quatre ans.

Peut y avoir une visite intermédiaire par un professionnel de santé (collaborateur, interne ou infirmier) au plus tard deux ans après la visite avec le médecin du travail. *Remise d'un avis de compatibilité ou d'incompatibilité au poste*

- Vaccinations conseillées
- Examens complémentaires si besoin (ex audiogramme...)
- Avis d'un spécialiste peut être demandé en cas de doute (avis cardiologue...)